



1^{er} janvier 2009 : ce qui va changer



Conformément à la loi du 22 juillet 2005, le SMIRTOM du Vexin a mis en service, depuis le 15 juin 2007, des points de regroupement situés en déchetteries, destinés à recueillir les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques DEEE).



Attention !!

À partir du 1^{er} janvier 2009, ces produits ne seront plus acceptés dans la collecte des encombrants. Ils doivent obligatoirement être déposés en déchetterie.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 01 34 66 18 40, ou consulter notre site internet www.smirtomduvexin.net

HORAIRES d'ÉTÉ – du 1^{er} avril au 30 septembre

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Épône	14h-19h	9h-12h/14h-19h		9h-12h/14h-19h	9h-12h
Gargenville	14h30-18h	14h30-18h	14h30-18h	9h-12h30/14h-18h	9h-12h
Magny en Vexin	10h-12h/14h-19h	10h-12h/14h-19h	10h-12h/14h-19h	9h-12h/14h-19h	9h-14h
Marines / Vigny	9h-12h/14h-19h	14h-19h		9h-12h/14h-19h	9h-12h

HORAIRES d'HIVER – 1^{er} octobre au 31 mars

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Épône	14h-17h	14h-17h		9h-12h/14h-18h	9h-12h
Gargenville	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	9h-12h30/14h-18h	9h-12h
Magny en Vexin	10h-12h/14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h/14h-18h	9h-13h
Marines / Vigny	14h-17h	14h-17h		9h-12h/14h-18h	9h-12h

Editorial



Georges Mast

Dans le cadre de la politique de protection de l'environnement, le SMIRTOM du Vexin a adhéré au programme de collecte des Déchets d'Equipements Electriques et

Electroniques (DEEE), et a signé une convention avec l'organisme ECOLOGIC en 2007.

Dès le mois de juin 2007, les déchetteries ont été équipées de conteneurs pouvant recevoir les appareils électriques (ordinateurs etc.) et

Protection de l'environnement, le SMIRTOM répond présent !

d'une aire de dépôt des produits blancs (réfrigérateurs, machines à laver...). Cette prestation

rencontre un vif succès

auprès des habitants du SMIRTOM du Vexin et a permis en 2008 de dépasser les objectifs prévus.

Une période transitoire de 18 mois a été tolérée pour d'une part tester la nouvelle logistique mise en œuvre ainsi que les pôles de démantèlement et de valorisation et permettre d'autre part aux habitants d'évacuer dans le cadre de la collecte des encombrants les produits encore détenus chez eux sans passer par la filière de décontamination.

Comme indiqué dans les précédentes lettres du tri, la collecte de ces produits avec les encombrants ne sera plus assurée à partir du 1^{er} janvier 2009.

Georges Mast

Président du SMIRTOM du Vexin



Les DEEE et la réglementation

→ Objectifs

Le but de la nouvelle réglementation concernant les DEEE est d'assurer la **dépollution des déchets électriques**. Il était donc nécessaire de mettre en place une filière dédiée à ce type de déchets. Celle-ci est responsable de la déstructuration et du recyclage des produits composants des appareils. C'est pourquoi il est interdit de mettre en décharge les DEEE.

→ Obligation

Tout vendeur de matériel neuf a l'obligation par la loi de reprendre l'appareil usagé ; c'est la règle du « 1 pour 1 ». Une éco-participation, qui est destinée à financer la filière d'élimination, est déjà comprise dans le prix de l'appareil neuf que vous achetez.

En ce qui concerne les appareils dont vous souhaitez vous débarrasser sans les remplacer, des points de regroupements sont d'ores et déjà installés sur l'ensemble de nos déchetteries pour les accueillir.

→ Produits concernés

Les DEEE sont classés en 4 flux distincts que vous retrouverez sur les déchetteries :

Froid : frigidaires, congélateurs



Hors-froid : micro-ondes, cuisinières électriques, machines à laver la vaisselle et le linge, chauffe-eau



Écrans : téléviseurs, ordinateurs



Petits appareils ménagers : chaîne HI-FI, outillage



Veillez à bien vider les appareils des leurs contenus (comme les frigidaires, friteuses etc...) !

Informations sur les déchetteries

**Horaires, conditions d'accès, consignes de tri...
N'oubliez pas que toutes ces informations sont disponibles sur notre site internet :**

www.smidtomduvexin.net

La feuille du tri 

SMIRTOM du Vexin,
8, chemin de Vernon
95450 VIGNY
Tél. : 01 34 66 18 40
Fax : 01 34 66 13 79
E-mail : smirtom@smirtomduvexin.net
Site : www.smidtomduvexin.net

Partenaire :  ECO EMBALLAGES